



Négociations commerciales 2021 : l'ADEPALE dit stop à la pression déflationniste des distributeurs et en appelle à la responsabilité de tous !

L'ADEPALE – Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés – regroupe plus de 50 000 collaborateurs, 400 établissements principalement des TPE, PME et ETI ancrées au cœur des territoires dans lesquels elles investissent la majeure partie de leur valeur ajoutée.

Les entreprises alimentaires ont su faire preuve d'un engagement sans faille depuis le début de la crise pour assurer la continuité alimentaire au service des Français et elles continueront à assumer leur responsabilité. Aujourd'hui, face à la pression déflationniste croissante des distributeurs, l'ADEPALE considère qu'il est urgent de réviser le mode actuel des négociations avec la grande distribution, afin de favoriser la constitution de filières nationales, la transition agro écologique et l'adaptation au changement climatique.

Des demandes légitimes de revalorisation des tarifs trop souvent rejetées

Plus que jamais, dans un contexte de hausse généralisée des coûts des matières premières, aggravé par la crise Covid, une revalorisation des prix est impérative pour assurer la pérennité et la compétitivité des entreprises alimentaires, engagées dans des efforts de transformation pour répondre aux attentes des consommateurs et pour continuer à reconstruire la souveraineté alimentaire du pays.

Une analyse partagée par le ministre de l'Agriculture, comme il l'a souligné dans sa prise de parole le 12 février : « Il y a eu un consensus de toute la chaîne alimentaire lors des États Généraux de l'Alimentation, qui a donné lieu à la loi Egalim. Chacun doit tenir ses engagements. Il en va de l'avenir du secteur en France. Les négociations entre les entreprises et les distributeurs sont très tendues cette année. Certains donnent l'impression dans la dernière ligne droite de vouloir se soustraire aux grandes lignes de la loi. Ce n'est pas acceptable (...). »

Les adhérents de l'ADEPALE font un état des lieux très préoccupant des négociations commerciales en cours. L'ensemble des demandes de revalorisation sont ignorées en dépit des réalités qu'elles sous-tendent pour les entreprises alimentaires françaises. Qu'elles soient liées à des hausses de matières premières ou à des investissements locaux durables et éco-responsables, les demandes de hausse de tarifs sont rejetées et la distribution va même jusqu'à demander des baisses de prix.

Une contribution indispensable de tous les acteurs

L'ADEPALE appelle solennellement la grande distribution à soutenir les travaux engagés par les entreprises alimentaires pour améliorer la qualité des produits, structurer des filières, décarboner leurs processus de production afin de répondre aux attentes sociétales et aux impératifs environnementaux. Toutes ces actions représentent des coûts qui doivent être supportés par chacun des acteurs de la filière.

Les entreprises alimentaires : un engagement sans faille

Les TPE PME et ETI de l'agroalimentaire jouent un rôle clé en France : inscrites au cœur de la vitalité économique des territoires, elles privilégient les relations avec les filières agricoles du pays. Elles ont su faire preuve d'un engagement sans faille depuis le début de la crise pour assurer la continuité alimentaire de la France. Même aux moments les plus critiques, elles ont répondu présentes en fournissant les magasins qui ont fait face à la hausse soudaine des demandes alimentaires des Français pour leur consommation à domicile. Dans le même temps, les entreprises luttent pour s'adapter à la fermeture des secteurs de la restauration.

À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 400 établissements des TPE, PME, ETI et GE transformateurs en France, au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de 15 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 50 000 collaborateurs directs.

www.adepale.org

L'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE
vous remercie de votre attention.
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr

